

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

(affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)

SEANCE DU 6 MARS 2009

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni le 6 mars à 20 heures à la mairie sous la présidence de M. Jean-Claude DUGENEST, maire.

Présents : DUGENEST Jean-Claude, GALLAND Raymond, ABIAN Vincent, FLEUR Cyril, EMONIN Michel, ELIES Christian, PINET Franck, BONESME Christiane, LABERGERE Marcel, GUILBAUD Monique, FRAGNIER Jacques, MAZAL Chantal, CARON Patricia

Absents excusés : GRAND Gérard, FORTINEAU Vincent,

A l'ordre du jour figuraient les questions suivantes :

Vote du compte administratif 2008

En fonctionnement : les recettes se sont élevées à 624 791.02 € et les dépenses à 575 348.57 € dégageant un excédent de 49 442.45 € qui s'ajoute à l'excédent antérieur de 50 909.72 €, soit un excédent de clôture de 100 352.17 €.

En investissement : les recettes se sont élevées à 476 896.98 € et les dépenses à 580 742.10 € faisant apparaître un déficit de 103 845.12 € sur l'exercice.

Au 31/12/08, les restes à réaliser étaient de 174 344.84 € en recettes (subventions à percevoir) et de 23 918.62 € en dépenses (dépenses engagées au 31/12).

Le compte administratif mis aux voix par le 1^{er} adjoint est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion

Le compte de gestion 2008 dressé par le receveur municipal dont les écritures sont conformes au compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Etude des subventions communales à inscrire au budget 2009

Le conseil municipal étudie les demandes qui lui ont été soumises et fixe leur montant notamment pour les associations communales qui ont transmis leur fiche de renseignements. (maintien de la subvention accordée en 2008)

Devis de travaux :

Le maire présente les devis du SIERS. Le conseil municipal accepte les devis suivants : Piste au village de la Bretau dière (675.00 €), création d'un caniveau au village de la Belardière (1273.25 €), Travaux de bitumage route de Lavaud Vieille (2411.75 €), Evacuation des eaux pluviales au village de Lauzine (2797.00 €).

Pour les autres travaux, le maire signale au conseil municipal que tous les devis demandés ne sont pas arrivés et propose de reporter leur examen à la prochaine séance.

Préparation du budget 2009 :

Le maire explique au conseil municipal qu'à l'heure actuelle, tous les montants des dotations ne nous sont pas parvenus. En fonctionnement, les montants prévisibles des dépenses seront calculés par référence notamment au compte administratif 2008. En investissement, les devis demandés pour les travaux de bâtiments ne sont pas tous parvenus, la commission des finances se réunira prochainement.

Règlement intérieur :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le règlement intérieur. Il sera soumis au CTP pour approbation.

Questions diverses :

SDIC 23 : le conseil municipal accepte à l'unanimité l'adhésion de la commune de Felletin

SIERS : Le conseil municipal accepte la mise en place d'une contribution annuelle forfaitaire. Il estime que le montant devrait varier selon la population des communes.

Le conseil municipal accepte que le financement de contribution de la 2^{ème} part du service voirie apparaisse sous forme de pourcentage forfaitaire correspondant aux dépenses engagées pour les travaux de voirie ou d'aménagement sur l'ensemble de l'année en cours.

FCTVA : Le maire explique que la mise en place du plan de relance permet aux communes de demander le versement du FCTVA 2008 directement sur l'exercice 2009 au lieu de l'exercice 2010 à condition que les investissements éligibles au FCTVA en 2009 soient supérieurs à la moyenne des investissements réalisés en 2004 - 2005 - 2006 - 2007. Le conseil municipal accepte cette proposition et autorise le maire à signer la convention avec la Préfecture.

SDIS 23 : Les services départementaux proposent que les villages de La Belardière, Les Granges et Les Places soient pris en charge par le centre de secours de Measnes en 1^{er} appel au lieu de Dun Le Palestel. Le conseil municipal accepte cette proposition.

Communauté de Communes du Pays Dunois : le conseil émet un avis favorable concernant les statuts modifiés de la Communauté de Communes adoptés par le Conseil Communautaire du 26 Février (transfert de la compétence : gestion des ruines de Crozant limitée à la durée du bail emphytéotique) .

Il a été demandé que soient désignés 2 représentants délégués au montage de la ramée sur la commune. M Galland Raymond qui assurait jusqu'alors le montage accepte de continuer.

Distribution du Petit Fresselinois : cette année, il sera distribué par les conseillers municipaux.

Foire aux plants : elle a été prévue le dimanche 10 mai.

Si d'ici cette date un nouveau conseil d'administration et un nouveau bureau ne sont pas constitués pour faire fonctionner le Comité des Fêtes, la commune assurera l'accueil des exposants.

La séance est levée à 23 h

Le Maire,
Jean-Claude DUGENEST